

COMpte RENDU  
 CSS SYNGENTA  
 MAIRIE AIGUES-VIVES  
 05 juillet 2022

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture	M. Gilles GUILLAUD Mme Isabelle MAXCH		Présent Présente
DREAL	M. Pierre CASTEL Mme Bérengère MORBIDUCCI		Présent Présente
SDIS	M. DUPUY		Présent
DDETS	Mme BARRAL-BOUDET		Présente
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie Aigues-Vives	M. Jacky REY		Présent Présent
Mairie Gallargues	M. Freddy CERDA		Présent
DPT Gard	Mme Pascale FORTUNET-DESCHAMPS		Présente
Mairie Mus	M. Patrick BENEZECH		Présent
Mairie Aubais	M. Angel POBO		Présent
<b>Collège riverains</b>			
Riverain	M. Serban GEORGES		Présent
Association APCVLEDENON	M. Christian CAMELIS		Présent
Riverain	M. Hubert DURAND		Présent
Riverain	M Olivier DOUARD		Présent
Riverain	M. Philippe PERRET		Présent
<b>Collège exploitant</b>			
SYNGENTA	M. Responsable Sécurité M. Responsable Environnement Mme la Directrice M. Responsable de Production M. Responsable Planning et logistique		Présent Présent Présente Présent Présent
<b>Collège salariés</b>			
SYNGENTA	Mme Solenne GOUTORBE M. Olivier PANSANEZ M. Laurent MARTORANA M. Didier HEMELLE M. Laurent VERRIEUX		Présente Présent Présent Présent Présent

## ORDRE DU JOUR :

- 1 Bilan d'activité de l'exploitant 2020-2021
- 2 Bilan de l'inspection des installations classées 2020-2021
- 3 Point d'actualité port Lubrizol : dispositions générales
- 4 Mise en œuvre post-PPRT
- 5 Questions diverses

*Ouverture de la séance à 10h07 par M. Guillaud, directeur de la direction des Collectivités et du Développement Local (DCDL) à la préfecture du Gard.*

Il précise que la réunion est usuellement présidée par le maire de la commune accueillant la CSS et qu'en attendant l'élection du bureau, il introduit la réunion et présente l'ordre du jour.

M. Verrieux précise qu'il est secrétaire adjoint du CSE et secrétaire du CSSCT.

M. Guillaud propose de procéder à l'élection du bureau :

Président : M. le Maire d'Aigues-Vives, élu à l'unanimité

Collège des Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale : M. le Maire de Mus élu à l'unanimité

Collège des Riverains ou associations de protection de l'environnement : M. Douard élu à l'unanimité

Collège Exploitants d'installations classées : Mme Schue, élue à l'unanimité

Collège des salariés de l'installation classée : M. Hermelle, élu à l'unanimité

M. Guillaud propose à M. Rey désigné président de la CSS de conduire la séance.

### **1 Bilan d'activité de l'exploitant 2020-2021**

Mme la directrice du site de la société SYNGENTA réalise une présentation du bilan d'activité :

Le site compte aujourd'hui 140 salariés dont 128 en CDI, avec 5 lignes de formulation et 6 lignes de conditionnement. Le volume en 2021 est de 24 millions de litres produits. Ce volume se décompose avec 57% d'herbicide et 43% d'insecticides/fongicides.

Le conditionnement le plus présent est les 20 litres, à hauteur de 36%.

Depuis 2016, une variation est constatée sur les volumes produits. En 2022, la quantité prévue est de 26 millions.

Concernant les investissements, 5,1 millions d'euros ont été mobilisés. Le montant pour 2022 est de 5 millions d'euros.

M. le représentant de la Communauté de Communes demande si les litres dit « perdus » pendant la présentation sont perdus en ventes ou dans la nature.

Mme la directrice précise que ce sont des litres perdus en production, et non pas dans la nature.

Les modifications notoires en sécurité industrielle et environnement en 2020 ont été :

- Optimisation de l'atelier insecticides/fongicides pour faciliter l'introduction de nouveaux produits et les nettoyages en place
- Optimisation des productions à base de mésotrione (atelier herbicides)
- Amélioration du niveau de cybersécurité – première phase
- Entretien des réseaux d'eaux pluviales, remplacement des toitures en amiante fibrociment des bâtiments D2/LI, U et S6
- Amélioration du réseau ventilation atelier herbicides

- Nombreux projets infrastructures et d'amélioration HSE dont début du démantèlement de la tour d'atomisation

Les modifications notoires en sécurité industrielle et environnement en 2021 ont été :

- Modifications de l'atelier insecticides/fongicides pour l'introduction de nouveaux produits
- Amélioration de la capacité de production d'elumis atelier herbicide
- Mise en conformité à l'arrêté des stockages inflammables
- Amélioration du niveau de cybersécurité – seconde phase
- Rénovation des réseaux informatiques du site
- Fin du démantèlement de la tour d'atomisation J1. La deuxième tour est isolée.
- Nombreux projets infrastructures et d'amélioration HSE dont réparations suite aux inondations du 14/09/2021 (priorités 1).

Les projets notoires en sécurité industrielle et environnement pour 2022 sont :

- Modification des lignes de conditionnement pour améliorer la traçabilité des produits finis
- Remplacement des bassins biologiques de la station d'épuration de l'usine
- Optimisation de l'atelier insecticides/fongicides pour la fabrication des produits récemment introduits
- Remplacement de la chaudière n° 2 et réfection des vestiaires et sanitaires
- Poursuite du programme d'amélioration des réseaux de dépoussiérage
- Nombreux projets infrastructures et d'amélioration HSE dont réparations suite aux inondations du 14/09/2021 (priorités 2). Un recrutement va être réalisé pour avancer sur ce projet.

Elle demande s'il y a des questions.

M. Douard souhaite connaître la dureté des nouveaux produits vis à vis de leur impact sur l'environnement.

Mme la directrice précise que la société adapte les installations aux nouveaux produits. Les restrictions sont identiques aux produits précédents.

M. le Responsable Ingénierie de la société SYNGENTA précise qu'il n'y a pas de changement majeur.

M. Douard demande si l'évolution tend à réduire l'impact.

M. le Responsable Ingénierie acquiesce.

M. Perret demande s'il est possible d'avoir la liste des produits.

M. le Responsable Ingénierie précise qu'ils peuvent fournir une liste de familles de produits.

M. Georges explique que la tendance est à diminuer la rémanence, développée depuis 30 ans. Il précise qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir par rapport au passé. Les produits sont dangereux, il faut être précautionneux, néanmoins la tendance est la diminution de l'impact.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL explique qu'il y a une différence pour la diffusion des données sensibles entre le public et les membres de la CSS. Sur le principe, il faut apporter une réponse à la question de M. Perret. Il précise que cette confidentialité est pour conserver le secret de l'industriel et vis à vis de possibles malveillances.

Mme la directrice précise que tous les produits interdits d'utilisation en Europe ne sont plus produits ni stockés sur le site.

M. le Maire de Gallargues souhaite avoir un point précis sur le nettoyage de la nappe.

Mme la directrice précise que cela sera appréhendé plus tard durant la CSS.

Elle poursuit avec les incidents en 2020 et 2021 :

- 02/04/2020 : Incident poste incendie P11
- 13/07/2020 : Perturbation fonctionnement barrière hydraulique du 11 au 13 Juillet
- 06/12/2020 : Rejet non conforme en DCO weekend semaine 49
- 29/07/ 2021 et 16/08/2021 : Indisponibilité BS00 (groupe incendie)
- 14/09/2021 : Inondation du site d'Aigues-Vives

Le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) comporte 4 parties, qui sont :

- Santé, Hygiène et Sécurité
- Environnement
- Sureté
- Qualité

La politique qualité est diffusée sur l'ensemble du site, aux entreprises extérieures et signée par les membres du personnel.

Mme la directrice a pris la direction du site en janvier 2022. Elle présente l'organigramme nominatif et fonctionnel.

La formation « équipiers de seconde intervention » a eu lieu sur site en 2022. Le renouvellement de l'équipe d'astreinte avec 15 personnes à donner lieu à une formation sur site « cadre d'astreinte ». De plus, 3 nouveaux équipiers ont reçu la formation initiale IFOPSE, 4 nouveaux chefs d'équipe ont reçu la formation initiale IFOPSE. La formation à programmer est 100% de l'équipe au PTRI, en collaboration avec le SDIS 13.

Il est à noter la mise en place d'un système d'alerte avec un bipper, donné à chaque salarié. Ceci permet une alerte diffusée plus rapidement.

Elle présente l'ensemble des exercices PPI ET POI réalisés sur les années précédentes. Un exercice POI (Plan d'Opération Interne) a été réalisé une fois par an, soit en décembre 2020, décembre 2021.

Un déclenchement du POI a eu lieu le 19 septembre 2021, suite aux inondations.

L'entreprise est en phase de préparation de certification aux normes ISO 9001, 14001 et 45001. L'objectif est d'être certifié début d'année 2023. L'audit HSE Corporate est prévu en octobre 2022

La révision de l'Etude Des Dangers a été réalisée en 2021.

Les inspections par les services DREAL et DREETS ont été :

- 26/11/2020 : Inspection DREAL Thème : Action post Lubrizol sur la thématique des rétentions de liquides combustibles et inflammables
- 30/06/2021 : Inspection DREAL : Thème : POI et action Post Lubrizol (prélèvement air)
- 30/09/2021 : Inspection DREAL : Thème : Redémarrage des installations suite inondation du 14/09/2021
- 06/12/2021 : Inspection DREAL : Thème : Suivi pollution historique MOC eaux souterraines
- 24/03/2022 : Inspection DREAL : Thème : Modification seuil rubrique ICPE : 1436-2 Liquides combustibles
- 23/01/2020 : Inspection DREETS : Thème risques chimiques, CMR, ATEX
- 10/11/2021 : Inspection DREETS : Thème Document unique, risques chimiques, CMR, surveillance exposition, protection collective aération assainissement, prévention risques ATEX

M. le Responsable Environnement présente les indicateurs de performance Environnement :

- Consommations – Energies : Consommation stable entre 2019 et 2021 pour les énergies. Application du décret tertiaire pour les zones administratives.

Les axes d'amélioration sont de poursuivre la mise en place de matériel pour le suivi énergétique avec Green Yellow, et le projet de lier l'approvisionnement de vapeur pour le chauffage aux températures des ateliers.

- Consommations – eau du service public : Consommation en eau de ville plus élevée suite à dysfonctionnement approvisionnement en eau de nappe, utilisation de l'eau de nappe, augmentation produit type OD ne contenant pas d'eau en ingrédient. La consommation de l'eau de ville est de 9000 m<sup>3</sup> par an, avec un engagement de diminuer cette consommation avec des plans d'actions.

Les axes d'amélioration sont de rester vigilant sur les fuites sur le réseau eau de ville et de mener une étude sur l'utilisation de l'eau dans les divers ateliers et notamment avec l'eau du rejet général.

- Traitement des effluents industriels : Les volumes d'effluents industriels restent élevés mais sont stables depuis 2019.

Les axes d'amélioration sont le plan d'optimisation des traitements STEP avec le traitement des secondes eaux de mésotriane, la prise en traitement d'anciens produits et révision des règles de prise en step. Un potentiel investissement évapoconcentrateur est appréhendé en 2025.

- Traitement des déchets : Augmentation des productions insecticides fongicides entraînant plus de DID. Les déchets flux industriels (eaux liées au nettoyage des ateliers) représentent 80% du tonnage déchets du site, avec toujours un engagement de réduction de cette consommation.

L'axe d'amélioration est la création d'une zone pour les fûts cartons et investissement broyeur/ compacteurs pour optimiser les transports.

Le suivi de la nappe phréatique et du confinement de la pollution historique au MOC ont pour bilan :

- Concernant les précipitations annuelles 2000-2021 :
  - une moyenne interannuelle de 628 mm ;
  - l'année 2017, l'année la plus sèche avec un cumul de 349 mm ;
  - l'année 2018, l'année la plus pluvieuse avec un cumul de 1089 mm ;
  - un cumul de l'année 2021 de 587 mm, proche de la moyenne interannuelle.
- Concernant le suivi de la pollution :
  - 2021 : démarrage du pilote de lavage des sols dans le bâtiment K3.
  - La barrière hydraulique reçoit un nouveau forage de 4m<sup>3</sup>/h augmentant le débit du volume d'eau filtrée à 33m<sup>3</sup>/h.
  - 2021 : rénovation des piézomètres intérieurs et extérieurs et contrôle des piézomètres de réserve.
  - 2020-2021 : créations de piézomètres en zone chartreuse et MGH pour améliorer la surveillance de la nappe

La surveillance de la nappe se fait selon plusieurs zones (zone amont, intérieure du site, barrière hydraulique, ceinture immédiate, ceinture éloignée et eaux de surface), avec un rapport semestriel et annuel. Chacune de ces zones rassemble plusieurs ouvrages de surveillance piézomètres/forages. La surveillance des dernières années montre les tendances suivantes : les surveillances en amont et celle de la barrière hydraulique restent stables sauf pour P5, qui présente des concentrations en métolachlore plus élevées ; cela est potentiellement dû au lancement du pilote de lavage des sols au K3. En interne, les piézomètres présentent des concentrations identiques sauf pour S40 qui a fortement baissé depuis 2019 et Antea 1 qui a augmenté. Les ceintures immédiates et éloignées restent stables à l'exception de S44 qui a eu un pic en septembre 2021.

Suite à l'inondation du 14 septembre 2021, la barrière hydraulique a été en arrêt pendant 33 heures suite à la crue du Razil. Une campagne spéciale de prélèvement des piézomètres en aval du site a été réalisée. Le rapport d'impact environnemental d'Antea Group d'octobre 2021 a mis en évidence que les piézomètres S23, S31 et S44 ont pu être influencés par l'arrêt de la barrière. Toutefois, les variations de concentrations en MOC, replacées dans le contexte des données décennales montrent que les variations observées après la crue restent dans l'ordre de grandeur des variations interannuelles régulièrement observées sur le site.

M. Perret souhaite connaître la profondeur des forages.

M. le Responsable Environnement répond que la profondeur est de 12 ou 13 mètres.

M. Perret indique que le sol est largement pollué, au vu de la profondeur donnée.

M. le Responsable Environnement explique que le pilote sert à mobiliser. Un mapping des carottages du site permet de déterminer les zones.

M. Perret demande s'il s'agit principalement des métalochlores.

M. le Responsable Environnement indique que cela est faible.

Mme l'inspectrice de la DREAL complète en précisant qu'il y a deux cas de figure en ce qui concerne les terres polluées : au moment de cette pollution historique les terres les plus polluées accessibles ont été excavées pour traitement à l'extérieur, ce qui n'a pas pu être le cas des zones sous les bâtiments, les terres étant alors non accessibles.

M. Perret indique que les inondations ont démontré que l'usine est dans une zone inondable.

Mme la directrice précise que le site a été mis en sécurité immédiatement, avec la fermeture des vannes. Elle souhaite de la clarté sur le sujet du 14 septembre.

M. Guillaud précise que M. Perret parle de pollution historique.

Mme la directrice souhaite faire la différence entre la pollution historique et l'évènement du 14 septembre.

M Georges indique qu'en cas de lessivage, tous les produits passent dans un bassin.

M. le Maire de Mus indique que la question est pertinente car le 14 septembre est un incident impactant.

M. le Responsable Environnement précise que des surveillances ont été réalisées toutes les semaines suivant l'épisode du 14 septembre 2021.

M. Martorana, personnel CSE demande si l'eau est retraitée par la suite.

M. le Responsable Environnement répond par la positive.

M. le Maire de Gallargues demande s'il y a une progression au niveau de la dépollution de la nappe.

M. le Responsable Environnement indique qu'au niveau des résultats, des progrès sont constatés.

M. le Maire de Gallargues précise que les habitants paient deux fois plus cher le prix de l'eau, depuis la pollution de cette nappe. Il souhaite donc savoir quand cela sera possible de réutiliser l'eau de cette nappe.

M. le Responsable Environnement précise que ce rôle de prise de décision revient aux autorités.

M. Georges indique que depuis 1980, l'usine ne pollue pas à l'extérieur du site.

M. Perret rétorque que la nappe est polluée.

M. le Maire de Gallargues demande si l'eau du pompage est toujours polluée ou pas. Il avait été prévu 50 ans sans eau potable sur Gallargues. Néanmoins, avec toute la dépollution faite, il souhaiterait savoir si l'eau de pompage est aujourd'hui moins polluée.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL rappelle que M. le Maire de Gallargues avait déjà évoqué le sujet, lors d'une précédente CSS. Il indique la nécessité de remettre ce sujet sur la table. L'équation est compliquée, car tant qu'il y a des bâtiments il y a des difficultés de dépollution. Une réponse a dû être demandée à l'ARS.

*Post commission : l'ARS sera re sollicitée sur ce sujet.*

M. Guillaud précise que la demande de M. le Maire est légitime et qu'il faut y répondre.

M. le Responsable Environnement poursuit sa présentation et explique l'organisation mise en place post-Lubrizol. Le Site d'Aigues-Vives a procédé à des changements sur son organisation en cas de crise :

- Achat et formation pour du matériel de prélèvements d'air, pour les substances du texte Lubrizol I,
- Contractualisation du groupe Séché pour accompagner la gestion de la crise et la remise en état post crise.
- Création d'une matrice d'état des stocks selon les rubriques ICPE. (AM du 4/10/2010)
- Travail en cours pour mesure environnementale autres milieux récepteurs (eau, terres) avec le groupe Séché/ Apave (Lubrizol II, délais 01/2023).
- Produits de décomposition lors des incendies : en cours. Réunion Ineris le 23/06/2022,
- Révision des rubriques ICPE suite à l'évolution du portefeuille

M. le représentant de la Communauté de Communes a une question sur les gaz à effet de serre, et demande s'il y a un plan d'action mis en place, conformément aux demandes de l'Etat.

M. le Responsable Environnement précise qu'il n'a pas la quantité en mémoire, et indique qu'ils ne sont pas soumis à cette demande de l'Etat.

Mme la directrice indique que des actions seront mises en place pour le plastique.

M. le représentant de la Communauté de Communes précise que celle-ci met en place un plan SCP, et informe que la société sera contactée prochainement.

Mme la directrice indique que la société a déjà été conviée à une réunion en septembre 2022.

M. le Maire de Gallargues souhaite savoir si la commune peut aller chercher des calories dans la nappe pour faire partie du plan de la nouvelle zone de la commune, afin de chauffer ou climatiser une zone entière.

Mme la directrice répond qu'elle ne peut répondre à cette question, car ce n'est pas à l'exploitant de répondre. L'exploitant fournira les éléments nécessaires, si cela est demandé.

M. Durand s'est aperçu que tous les soirs, une odeur se disperse et souhaite savoir si cette odeur vient du site. C'est une odeur non anodine, elle est présente dès que les températures baissent.

Mme la directrice indique que le site n'a pas de produit odorant qui peut expliquer une odeur, avec une activité en fonctionnement du lundi matin au vendredi soir, en continu.

M. le Responsable Ingénierie indique qu'il y a un élevage d'animaux à proximité.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL indique que c'est un sujet qui est découvert ce jour.

M. Martorana, personnel CSE indique que le personnel a déjà fait remonter l'information à la direction concernant des émanations ressortant des événements de certaines citernes extérieures. Une demande a

été faite pour la mise en place de filtres à charbon. Il précise que de temps en temps, il arrive à sentir des odeurs, mais cela n'est pas toute l'année.

La direction avait donné son accord pour la mise en place des filtres à charbon.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL indique qu'il faut enregistrer les informations quant aux odeurs afin d'en savoir plus au regard de la direction des vents.

M. Durand indique que les riverains ont été perdus après l'alerte par sirène le 14 septembre 2021.

M. le Responsable Ingénierie indique que la sirène a été déclenchée suite à un dysfonctionnement.

Mme la directrice indique que la communication est faite via M. le Maire.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL indique que sur une autre Commission de Suivi de Site du département, l'industriel a été invité à utiliser la liste des riverains pour communiquer, pour une bonne circulation de l'information, en récupérant les adresses emails et que cette pratique fonctionne. La DREAL adressera la liste des adresses mails à l'exploitant.

M. Guillaud indique que l'évènement du 14 septembre doit servir de retour d'expérience et en tirer les leçons nécessaires. Le SIDPC est un service de la préfecture auquel il faut transmettre ces informations.

M. Douard pense que c'est un chantier à ne pas perdre de vue. Il y a une information à faire auprès des riverains pour expliquer ce qu'il en était à ce moment-là. Il n'y a pas eu de suite en matière d'information et cela décrédibilise le système d'alerte.

Les riverains qui lisent les plaquettes se sont confinés et ont attendu la levée d'alerte qui n'a pas eu lieu. Les riverains se disent qu'à la prochaine alerte, ils ne réagiront pas.

M. le représentant de la Communauté de Communes trouve intéressant les propos de M. Martorana, personnel CSE sur les odeurs signalées à la direction. Il souhaite savoir comment les services de la DREAL sont informés des échanges entre le personnel et la direction.

Mme l'inspectrice de la DREAL précise que la mission des inspecteurs est de regarder tout ce qui peut sortir de l'emprise du site. Les différents canaux de communication sont de la gestion de l'exploitant.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL indique que le seul responsable au titre des ICPE est l'exploitant. Le CCSCT a des prérogatives en inspection du travail. La DREAL n'a pas de prérogatives sur ce sujet. La DREAL n'a aucun droit d'aller inspecter le site sans la présence de Mme la directrice ou les personnes qu'elle délègue.

M. le représentant de la Communauté de Communes indique qu'il y a une gêne quant à ce sujet et précise que la DREAL doit faire le nécessaire.

Mme la Représentante Départementale indique que les membres du personnel sont les premiers observateurs, une écoute particulière est à leur donner. Il faut trouver une solution pour que ces informations remontent jusqu'à la DREAL. Concernant l'alerte, il faut communiquer et informer.

Mme la directrice indique que les remontées d'informations se font par les salariés. Il y a des instances du personnel.

Mme la Représentante Départementale trouve intéressant le témoignage de M. Durand sur les odeurs, car la direction répond qu'il n'y a pas d'odeur et le salarié répond qu'il y a effectivement des odeurs.

M. Durand indique que l'odeur est acide.

Mme la directrice suggère de prévenir la société et les mesures nécessaires seront prises.

M. Georges demande dans quel contexte cela doit être analysé, car il n'y a pas que le site de SYNGENTA dans la zone.



M. le Maire de Mus indique que SYNGENTA doit prendre ses responsabilités et faire connaître les procédés afin qu'un riverain puisse faire remonter les informations.

M. Guillaud indique que les CSS servent à cela, et précise que la direction peut s'interroger si cela vient du site. Personne ne peut prouver aujourd'hui que l'odeur vient du site SYNGENTA, néanmoins il faut lever le doute. Il faut pouvoir répondre aux riverains. A l'heure actuelle, le site est une industrie fructueuse, avec un accompagnement et de la confiance entre les exploitants, les riverains et l'Etat.

M. Hermelle, secrétaire du CSE et délégué du personnel précise qu'il est en ligne de fabrication et explique qu'il a du mal à comprendre que les odeurs ne surviennent que dans un créneau précis, car l'usine produit en continu.

M. le Responsable Environnement indique que M. Durand peut contacter la société quand les odeurs surviennent afin de faire des enregistrements et établir des données. La société va mettre en place une organisation et reviendra vers les riverains.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL se dit surpris que le problème des odeurs survienne aujourd'hui alors que la société produit depuis des années.

## **2 Bilan de l'inspection des installations classées 2020-2021**

Mme l'inspectrice de la DREAL présente le bilan de l'inspection des installations classées :

- Inspection du 11 avril 2019 avec pour thématique la mesure des maîtrises de risques, couplée avec une action régionale POI. 2 non-conformités ont été relevées. Suite à une des non-conformités, une inspection le 7 novembre 2019 a été réalisée. Cette inspection a relevé 3 non-conformités.
- Inspection le 26 novembre 2020 avec pour thématique l'action nationale post-Lubrizon sur les rétentions de liquides combustibles et inflammables. 2 non-conformités ont été relevées. La signature d'un Arrêté Préfectoral a eu lieu le 25 mars 2021 portant mise en demeure sur ces deux points. Cela a donné lieu à une inspection le 24 mars 2022 pour lever la mise en demeure. Il a été demandé une consolidation de l'état des stocks.
- Inspection le 30 juin 2020 concernant les substances odorantes. Pas de non-conformités élevées. Le site avait mis à jour son POI.
- 2 inspections réactives ont été menées suite à l'épisode pluvieux orageux de nature exceptionnelle du 14 septembre 2021. Une inspection a eu lieu à chaud le 16 septembre 2021 et une autre le 30 septembre 2021. Cette deuxième inspection a porté sur la remise en activité du site.

M. Perret indique que c'est une inondation avec 24 centimètres d'eau, et précise qu'il s'agit d'une petite inondation, cela n'est pas exceptionnel. Il demande si ce point a été relevé.

*M. le représentant de la Communauté de Communes et M. le maire de Gallargues quittent la séance à 11h44.*

Mme l'inspectrice de la DREAL précise que le travail obligatoire aujourd'hui est d'intégrer ce danger dans l'Etude Des Dangers. Cela été réalisé par l'exploitant.

Mme la directrice précise qu'une voiture est tombée et a bloqué le cheminement. La société a mis un projet d'étude de ce danger.

M. Perret indique que sous le pont de l'autoroute, il a été relevé 2 mètres d'eau.

Mme l'inspectrice de la DREAL précise que le travail d'amélioration en sécurité est en cours, avec des mesures correctives. Le code de l'environnement demande un rapport d'incident qui a été fait. Suite à cet événement, un dysfonctionnement a eu lieu sur la barrière hydraulique. Cet arrêt n'a pas eu d'impact significatif, ni négatif.

Mme l'inspectrice de la DREAL poursuit en indiquant que pendant la période de confinement en 2020, une surveillance journalière a été mise en place, ainsi que 3 actions ciblées (volets défense incendie + barrière hydraulique).

M. Martorana souhaite savoir comment la population est avertie sur les événements qui peuvent inquiéter. Car pour l'évènement du 14 septembre, il a pu constater que les riverains n'ont pas été rassurés.

Mme l'inspectrice de la DREAL précise que pour les événements qui peuvent avoir des effets à l'extérieur des limites de site, le PPI (Plan Particulier d'Intervention) peut être déclenché.

M. le représentant du SDIS répond que cela est géré par les communes. Des messages pré-enregistrés peuvent être envoyés. De plus, les services préfectoraux et l'exploitant peuvent réaliser une communication, il y a également aujourd'hui les réseaux sociaux.

M. Guillaud précise que cela est fait par le déclenchement des sirènes. L'intérêt est d'améliorer les informations des riverains, car manifestement il y a eu un manque d'information. Il précise qu'il demande à ses collègues en préfecture d'avancer sur ce sujet.

M. le Maire d'Aigues-Vives indique que le 14 septembre, il n'y avait plus de liaisons de communication possible. Mme la préfète a proposé de mettre en place un numéro unique.

Vu l'horaire avancée, M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL propose de passer au dernier point qui est la mise en œuvre post-PPRT. Il indique que ce point n'avance pas. Il y a dix ans, un certain nombre de mesures avaient été adoptées quant à l'information autour du site.

Une réunion a été menée afin de remettre la sécurisation sur le passage à niveau évoqué lors de l'établissement du PPRT.

### **3 Point d'actualité port Lubrizol : dispositions générales**

/

### **4 Mise en œuvre post-PPRT**

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL précise que la seule habitation concernée est l'ancienne gare d'Aigues-Vives.

La question qui se pose est d'assurer le confinement des habitants.

M. Guillaud n'a pas d'information sur ce sujet.

M. le Maire d'Aigues-Vives indique que le dossier avance. Cette maison a été vendue. Le nouveau propriétaire n'était pas contre l'aménagement particulier.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL précise que le coût des aménagements donne lieu à un crédit d'impôt de 40%, 25 % sont à la charge de l'exploitant et 25% aux collectivités.

Le système de prise en charge a été reporté jusqu'en 2024.

M. Guillaud ne comprend pas la phrase « A ce jour-là DDTM n'a aucune information sur le suivi de ce dossier par le CD.» diffusée sur la présentation. Il indique qu'il va se rapprocher du service compétent à la préfecture pour faire avancer ce dossier.

M. Douard souhaite savoir s'il est prévu de pouvoir bloquer les accès routiers et ferroviaires rapidement en cas de problème.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL répond par la positive, et indique que l'exploitant dispose d'une procédure partagée avec la SNCF dans le cadre du plan particulier d'intervention.

M. Douard demande si les vents prédominants sont pris en compte, en cas d'incendie.

M. le chef de l'unité interdépartementale des services de la DREAL indique que c'est le scénario le plus catastrophique qui est pris en compte et généralement vis à vis de la dispersion toxique un vent faible quelque soit sa direction.

M. Douard indique qu'un panneau a été installé quant à l'interdiction de stationner entre la voie ferrée et le site Syngenta. Il indique s'être retrouvé sur le passage à niveau car des camions étaient en attente. Cela n'est pas une situation rare, et il indique que c'est un risque prédominant.

M. Guillaud indique, concernant la signalisation, c'est à l'exploitant et à la DDT à voir cela. Il demande ce qu'il en est sur le passage à niveau. Concernant le passage à niveau, l'alerte doit être remontée.

M. le Maire de Mus indique que la solution est de faire faire le tour du rond-point.

M. le Maire d'Aigues-Vives se dit mécontent, car les enfants se retrouvent à proximité, car les bus stationnent à proximité. Il conclut que cela n'est pas simple.

Madame la Directrice Adjointe de la DREETS n'a pas d'information particulière à faire remonter lors de cette CSS et précise que les actions principales sont pour la protection des salariés.

## 5 Questions diverses

M. Martorana souhaite faire savoir que la route donnant sur l'entrée « salariés » du site est très dangereuse de par la vitesse excessive des voitures.

M. Hermelle indique que des ralentisseurs ont été demandés, et refusés deux fois.

M. le Maire d'Aigues-Vives précise qu'un vieux projet avait été relevé, avec l'achat par SYNGENTA des terres aux alentours afin de dévier cette circulation. Cela est un sujet à remettre en avant. Il est urgent de sécuriser cette portion de route.

Mme la représentante Départementale indique que les ralentisseurs ne sont pas une solution, et indique qu'elle va en parler avec le service.

*M. le représentant du SDIS quitte la séance à 12h19.*

M. Guillaud indique que l'Etat peut être associé à ce projet.

M. le Responsable Ingénierie indique que des panneaux de taille plus importante ont été également proposés, avec la mise en place d'un radar pédagogique.

M. Guillaud ainsi que Mme la représentante du Conseil Départemental vont prendre ce sujet en considération.

M. le Maire d'Aigues-Vives a trouvé la réunion très riche et remercie les riverains de leur présence. Il propose de commencer à 9h00 la prochaine CSS.

*Levée de séance à 12h22*

Le président de la CSS,

Jacky REY



